



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 6/2025

**Séance ordinaire du 9 décembre
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. François Puricelli

Membres présents :	67
Membres absents excusés :	07
Arrivées tardives :	06
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mme Noémie NEUMANN DONEGANI et MM. Laurent BALSIGER, Christophe CHABLAIS, Cédric FIORA, Yann GLAYRE, Michael MAEDER, Yves MORCAUT.

Arrivée tardive : Mmes Linn THOREAU MARGOT et Paulette DE VRIEZE STAN, MM. Richard GOLAY, Paul HABFAST, Cristian NEAGU et Youri ROSSET.

A 18h30, **M. François Puricelli**, Président, ouvre cette dernière séance ordinaire de l'année.

Il donne la parole en introduction à M. Alain Monod, Syndic, qui présente le nouveau chef de la sécurité publique et police administrative, qui prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2026.

Le Président reprend la parole pour souhaiter une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et à Mesdames et Monsieur les Conseillers Municipaux.

Mme Sabrina Bersier, Secrétaire municipale adjointe et M. Damien Bally, Secrétaire municipal, sont excusés ce soir.

Il tient à remercier toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public présent qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

Pour les prises de parole, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre et de décliner votre identité et vos intérêts.

Le Président donne lecture de la liste de personnes qui se sont excusées ce soir et des arrivées tardives et procède à l'appel au moyen du vote électronique.



Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 67 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que proposé.

Au vote, l'ordre du jour est accepté sans oppositions.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

En dehors de tout engagement officiel, il tient à faire part du plaisir qu'il a eu à l'occasion de divers évènements auxquels il a assisté récemment dans notre commune : une sympathique Fête de la Bière qui a eu lieu fin novembre, le marché de Noël du week-end dernier ici à la salle des spectacles en même temps que le Téléthon, la vente du four à pain et du vin de la Commune. Il ajoute qu'une belle exposition de peintures réalisée par des artistes amateurs du cru a eu lieu dans la salle des combles de la Maison de Commune.

Cela lui a permis de découvrir le talent de deux collègues ici présents, Mme Marisa Dürst et M. Marc Veraguth. Il les félicite !

Depuis la date de notre dernier Conseil, il a eu le plaisir de rendre visite à 5 nonagénaires.

Il a eu le privilège de participer à la visite d'inspection annuelle de la Préfète, Mme Clarisse Schumacher. Il était accompagné pour l'occasion par notre vice-présidente Mme Fabienne Bride. Tout s'est bien passé.

Le lendemain il a accompagné la Municipalité à un moment fort sympathique lors de l'accueil des nouveaux citoyens, qui a eu lieu au restaurant de l'Union. Il a eu beaucoup de plaisir à rencontrer 22 jeunes qui vont, il l'espère, devenir des citoyens actifs dans la Commune. Il remercie l'équipe du CAP qui a organisé la soirée autour d'un quiz très instructif.

Une rencontre avec la Municipalité en vue de préparer la présente séance du Conseil a eu lieu le 24 novembre. Le Bureau s'est réuni le soir même et il a notamment débattu des questions suivantes :

- Le Bureau a constaté que les indemnités prévisibles à verser aux membres de la Cogest respectent le cadre du budget accordé.
- Il a pris acte des réponses de la Municipalité aux vœux en suspens et a décidé de transmettre ces réponses aux auteurs des vœux en question. En ce qui concerne les postulats en suspens, la position de la Municipalité sera également transmise à leurs auteurs. Pour les initiatives émanant de personnes ayant quitté



le Conseil communal, le cas sera transmis aux présidents des groupes politiques pour appréciation.

- Le Bureau a enfin pris position sur le vœu émis par notre collègue Nicolas Häusel afin de publier les rapports de commissions conformément à la loi sur la transparence. Vérification faite auprès de la Préfecture, tant les préavis municipaux que les rapports de commission sont publics dès leur signature ou dès leur approbation. La Préfète admet cependant que priorité doit être donnée à l'information des conseillers communaux. C'est la raison pour laquelle le Bureau a décidé de publier les rapports des commissions sur le site internet de la Commune immédiatement après la séance du Conseil. Il tient à préciser qu'en cas de besoin, un conseiller communal peut transmettre à un tiers intéressé le contenu d'un rapport de commission sans enfreindre son devoir de confidentialité.

Le 30 novembre dernier a eu lieu le dépouillement du scrutin relatif aux votations fédérales et cantonales. Voici les résultats :

Votations fédérales :

N° : 01 Objet : Initiative service citoyen

Rentrés : 2'624 - Blancs 28 - Nuls 1

Bulletins valables : 2'595

Oui 293 - Non 2'302

N° : 02 Objet Initiative pour l'avenir

Rentrés : 2'624 - Blancs 57 - Nuls 3

Bulletins valables : 2'595

Oui 702 - Non 1'864

Votations cantonales :

N° : 01 Objet : Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et les conseillers aux États

Rentrés 2'624 – Blancs 41 - Nuls 1

Oui 1'738 - Non 844

N° : 02 Objet : Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement

Rentrés 2'624 – Blancs 93 - Nuls 4

Oui 650 - Non 1'880

N° : 03 Objet : Initiative populaire "Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici"

Rentrés 2'624 – Blancs 50 - Nuls 1

Oui 876 - Non 1'697

Le taux de participation a été de 47.74%.

Le Président en a terminé avec ses communications.



3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2025.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du procès-verbal du 4 novembre 2025.

Au vote, le procès-verbal du 4 novembre est accepté à l'unanimité moins 1 abstention .

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

- **M. Alain Monod, Syndic**

Départ de la Préposée au contrôle des habitants : il informe du départ prochain de la préposée au contrôle des habitants. L'annonce pour le remplacement de ce poste sera publiée lors de la prochaine semaine.

Nouveaux tenanciers de l'Auberge communale : il avait donné l'information lors de la dernière séance qu'un nouveau tenancier avait été trouvé pour reprendre l'Auberge communale. Il peut aujourd'hui dévoiler l'identité des repreneurs, il s'agit de l'actuel chef cuisine du Petit Manoir à Morges et de son maître d'hôtel chef de salle. L'ambition est toujours d'ouvrir cette Auberge durant le printemps 2026, après travaux. Les plans de la nouvelle cuisine doivent encore être soumis aux services d'hygiène du Canton.

Réponses à des vœux : lors de la dernière séance, M. le Conseiller communal Erich Dürst a émis un vœu au sujet du préavis relatif aux autorisations générales accordées à la Municipalité, proposant d'augmenter la visibilité des dépassements budgétaires en informant au fur et à mesure le Conseil, permettant ainsi d'avoir une certaine transparence de la situation.

M. le Conseiller communal Cyril Duruz a également émis un vœu, que dans le cadre du Budget 2026, la nouvelle Municipalité présente rapidement un budget d'investissements sur toute la législature.

La Municipalité confirme qu'elle prendra en compte ces vœux.

Bouteilles de vin de la Commune : il informe qu'un carton de 2 bouteilles de vin blanc de la Commune est à disposition de chaque conseiller. Ne pas oublier de le prendre en quittant la salle ce soir.

- **M. Roland Perrin, Municipal**

Vin de la Commune : lors de la traditionnelle vente de vin, 1083 bouteilles ont été vendues. CHF 1.- par bouteille sera versé au Téléthon.

- **Mme Chantal Good, Municipale**

Réponse à des vœux : elle lit l'intitulé complet de chacun des vœux émis lors de la dernière séance afin que chacun sache exactement de quoi il s'agit.



- Vœu émis par la commission concernant le rapport n°12/2025 : *Dans le cadre du prochain budget ordinaire, augmenter la subvention payée à la Fondation As'trame Vaud, qui est actuellement (2025) de CHF 500.-.*

La Municipalité prend bonne note de ce vœu et, dans la mesure des contraintes budgétaires, examinera favorablement la possibilité d'augmenter cette subvention lors de l'élaboration du prochain budget.

- Vœu émis par le Monsieur le Conseiller Michael Maeder qui demande que la Municipalité étudie la faisabilité de rendre la place extérieure de la Croix-Blanche multisports afin que d'autres associations sportives, autre que le basket, puissent l'utiliser. Il souhaite que la Municipalité invite les présidents des clubs de sports afin d'analyser d'autres mesures facilement déployables et de définir une feuille de route afin de rendre plus efficace l'utilisation des salles ou des places le cas échéant.

La Municipalité orientera ses réflexions et actions dans le sens souhaité en collaboration avec le délégué aux sports et dans le cadre de la politique sportive en cours d'élaboration.

- Vœu émis par la commission concernant le rapport n°18/2025 : *Au vu de l'introduction de l'accueil parascolaire des enfants en UAPE les mercredis après-midi en janvier 2026, la commission trouve qu'une évaluation en juin 2026 est prématuée et recommande de reporter cette évaluation en juin 2027 après une année scolaire complète.*

Un premier bilan sera effectué en juin 2026 afin d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires, tout en planifiant une évaluation plus complète à la fin de l'année scolaire 2026-2027.

Terrain de la Croix-Blanche : elle a le plaisir de vous annoncer une excellente nouvelle pour notre Commune. La Municipalité a enfin signé une convention, à la fois sur le plan financier et logistique, concernant le terrain de la Croix-Blanche qui s'était effondré il y a plus de dix ans. Soyez assurés que nous vous tiendrons régulièrement informés des prochaines étapes de ce dossier.

▪ Mme Marisa Dürst, Municipale

Nouveau règlement du personnel : sa première communication concerne la révision du Statut du personnel qui, rappelons-le, date de 1991. La Municipalité, accompagnée de son avocat spécialisé dans le droit du travail, a terminé sa rédaction. En parallèle à ce travail, des directives spécifiques ont été créées. D'autres, qui existent déjà, sont en cours de révision comme la Directive sur la formation continue du personnel, le Plan de mobilité de l'Administration communale ou encore la Directive informatique. La nouvelle cheffe du service RH a été associée à ce grand projet dès son entrée en fonction et a pu apporter des modifications. A partir du mois de janvier, nous entrerons dans la phase de consultation auprès des chef.fe.s de service et d'office puis de l'ensemble du personnel communal. Après une première lecture par le Canton, le Règlement sera ensuite soumis au Conseil communal et, pour finir, validé par le Canton. Toujours en lien avec la politique du personnel communal, elle informe que la Municipalité répondra au postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet-Schmidt et de M. le Conseil communal Laurent Balsiger « Absentéisme et turnover au sein de l'administration communale d'Épalinges – trop cher payé pour toutes les parties ! » lors du Conseil communal du mois de mai. La cheffe

du service RH ayant pris ses fonctions le 1er septembre, elle a encore besoin de temps pour déterminer et mettre en place de nouvelles mesures.

Prix Minergie-Rating-National 2025 : sa deuxième communication concerne l'exemplarité d'Épalinges en matière énergétique. Ce jeudi 4 décembre, notre Commune a reçu le prix Minergie Rating 2025 dans la catégorie « Commune de taille moyenne », ex aequo avec Güttingen, dans le canton de Thurgovie. Cette distinction, décernée tous les trois ans, illustre l'engagement d'Épalinges à promouvoir la construction et la rénovation de bâtiments privés et publics bas carbone. Au niveau privé, ce sont 98 bâtiments neufs, 3 bâtiments rénovés et 7 bâtiments surélevés qui ont obtenu le label Minergie entre 2010 et aujourd'hui. Avec la plupart de ses bâtiments certifiés Minergie, le Biopôle fait figure de proue. Au niveau communal, ce prix récompense la labellisation Minergie de la Salle des spectacles, de la caserne des pompiers, des deux bâtiments de Bois-Murat A et du centre de vie enfantine Le Jars'din à la Croix-Blanche. Enfin, parmi tous les critères récompensés par ce Prix, le Fond pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la durabilité a obtenu le maximum de points. Ce fonds subventionne les rénovations Minergie, Minergie P Rénovation avec ou sans bonus ECO à des conditions très intéressantes.

Financement participatif de la centrale solaire photovoltaïque sur les toitures du collège de la Croix-Blanche et du centre de vie enfantine Les Jars'dins: En un peu moins de trois jours et demi, la société EPAREN SA a récolté CHF 250'000.-, le montant nécessaire pour financer ce projet et permettre la production de 100'000 kWh par an. Au total, ce sont 42 habitants avec une très grande majorité de locataires qui ont souscrits des parts entre 500.- et 10'000.-. Outre le site scolaire de la Croix-Blanche, nous étudions actuellement des solutions pour autoconsommer le surplus à travers une communauté électrique locale.

Plan de transition écologique et sociale (PTES) : avec l'aide du bureau BioEco, nous sommes actuellement en train de finaliser le Plan d'actions, dernière étape du processus. Ce Plan d'actions émane des mesures proposées par les services de l'administration communale, par la population dans le cadre du programme participatif Décidim, par les sociétés locales, par des jeunes sondés par le CAP et enfin par la Municipalité. La publication du rapport final et de sa synthèse est prévue au courant du printemps prochain. Il fera l'objet d'un préavis au Conseil communal.

Mme Fabienne Bride a une question concernant le règlement du personnel, à savoir quand va-t-il rentrer en vigueur ?

Mme Marisa Dürst, Municipale, répond que dans l'idéal, il serait présenté soit en juin ou en septembre, après validation par le Canton.

5. ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA CISTEP – PRÉAVIS N° 27/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la CoFin.



Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission des finances pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ?

M. Roland Perrin, Municipal, tient à remercier la commission des Finances pour son excellent travail. Elle a permis de découvrir et de corriger une erreur dans le préavis.

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 27/2025.

Au vote, avec 61 oui, 2 non et 7 abstentions, le préavis 27/2025 est accepté.

6. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT « POUR QU'ÉPALINGES OBTIENNENT LE LABEL COMMUNE EN SANTÉ » - RAPPORT N° 24/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ?

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote du rapport 24/2025.

Au vote, avec 66 oui, 1 non et 3 abstentions, le rapport 24/2025 est accepté.

7. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE PRIME À LA RÉPARATION » - RAPPORT N° 25/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer ?

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote du rapport 25/2025.

Au vote, avec 64 oui, 0 non et 4 abstentions, le rapport 25/2025 est accepté.

8. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL PATRICK EERDMANS ET MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE

SOISIC BOULAD « PRÈS DE 800 CHIENS ENREGISTRÉS À ÉPALINGES, À QUAND UN PARC À CHIENS ? » – RAPPORT N° 26/2025.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Le Président demande si la Municipalité souhaite s'exprimer, ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Erdmans. Il remercie la Municipalité et ses équipes pour le temps consacré et la rapidité à laquelle elle a su répondre au postulat.

Il s'attendait à une réponse soit positive, soit négative. Cependant la Municipalité a choisi une autre voie, pour la moins étonnante : proposer de créer une association afin de poursuivre la demande même de son postulat, qui était d'étudier la possibilité d'installer un parc à chien à Épalinges.

Bien que cette réponse ne fût pas celle qu'il imaginait, il en est tout de même ravi car elle ouvre le dialogue et permet d'approfondir le sujet.

Néanmoins, il ne peut accepter la réponse si l'amendement proposé en commission n'est pas accepté ce soir. En effet, il est étonnant que la Municipalité propose de créer une association mais il lui est inconcevable qu'elle dicte le contenu de ses statuts, qu'elle impose les buts et qu'elle délègue, avant même de proposer une solution, la gestion et l'entretien d'un espace public à une association encore inexistante aujourd'hui.

De ce fait, il demande d'accepter l'amendement de la commission pour ensuite pouvoir accepter la réponse de la Municipalité.

M. Julian Pidoux. Pour avoir créé une association récemment pour la course « La Palinzarde », on va trouver choquant de devoir soumettre les statuts à la Municipalité, notamment lorsqu'on veut s'établir en tant qu'association dans une commune et, qui sait, demander des subventions et bénéficier des autres avantages que les associations peuvent avoir dans cette commune. Si on est clair sur ses buts et sûr de son projet, cela ne devrait pas être un souci particulier.

Le Président rappelle l'amendement de la commission qui propose de modifier le point no 2 des conclusions :

2. de proposer que les propriétaires de chiens, avec l'appui de la Municipalité, se réunissent en association pour étudier la faisabilité d'un parc à chiens.

M. Erich Dürst intervient car un rapport ne peut pas être amendé par le Conseil. Dans ce cas, la Municipalité prend note du souhait de la commission mais à sa connaissance, il ne peut pas y avoir de vote d'un amendement sur une réponse à un postulat. Ce n'est que dans le cas d'un préavis.

M. Roland Perrin, Municipal, répond que dans tous les cas la Municipalité va tenir compte de cette demande et travailler dans ce sens.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote du rapport 26/2025.

Au vote, avec 49 oui, 8 non et 11 abstentions, le rapport 26/2025 est accepté.

8. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LAETITIA KULAK : « SÉCURITÉ, ACCESSIBILITÉ ET FLUIDITÉ DU TRAFIC : VERS UN AMÉNAGEMENT MIEUX PENSÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DU VILLAGE ».

Le Président demande à Mme Laetitia Kulak si elle est satisfaite de la réponse.

Mme Laetitia Kulak. Elle remercie la Municipalité pour sa réponse et le travail de qualité. Si certains constats sont partagés, la réponse ne lui convient pas entièrement. En effet, les mesures proposées, qu'il s'agisse du panneau de dépose-minute, du flyer ou du ralentisseur prévu au printemps 2026 au Bois-de-Ban manquent de profondeur. Elles relèvent d'avantage d'actions ponctuelles que d'une stratégie globale. L'information aux parents et les campagnes de sensibilisation sont utiles mais ne suffisent pas pour répondre aux enjeux structurels liés à la sécurité et à la congestion récurrente. Dans l'attente de la mise en œuvre et du premier résultat, elle ne déposera de postulat à ce stade mais suivra avec attention l'évolution sur le terrain.

Elle ne souhaite pas déposer de résolution.

9. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

Il y a eu à ce jour une annonce de dépôt d'interpellation. Le Président donne la parole à M. Erich Dürst.

M. Erich Dürst. Nous le savons tous, la situation financière de notre commune n'est actuellement pas brillante. Il convient certes de trouver des pistes d'économie qui font sens, mais également de se pencher sur les revenus de la Commune.

Une de ses sources de revenus est la taxe relative au financement d'équipements communautaires. Le règlement relatif à cette taxe est entré en vigueur en 2013. Il prévoit que la Municipalité adapte annuellement les termes de calcul de la taxe, jusqu'à concurrence d'une augmentation de 10% des montants initialement fixés.

La taxe est perçue si, par une mesure d'aménagement du territoire – donc l'adoption d'un plan d'affectation – les droits à bâtir augmentent de plus de 30%, et de 100m² au minimum.

Nous savons que nous serons appelés à adopter le nouveau plan d'affectation communal, et que celui-ci conférera des droits à bâtir supplémentaires dans certains secteurs. Des plans d'affectation plus localisés sont également en gestation, à Florimont, par exemple, aux Tuileries et aux Sources peut être.

Or, s'il doit y avoir une adaptation de la taxe pour les biens communautaires, celle-ci doit impérativement intervenir avant l'adoption des mesures d'aménagements du territoire. C'est donc maintenant qu'il faut se poser les bonnes questions.

Fort de ce constat, il pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-ce que la taxe a été adaptée annuellement comme le prévoit le règlement ?
2. Quels sont les montants actuels de la taxe ?
3. Compte-tenu des importants investissements récemment réalisés, en cours et prévus, et de l'augmentation des charges de fonctionnement, quel devrait aujourd'hui être le montant de la taxe ?
4. Compte-tenu des éléments qui précèdent, est-ce qu'une modification du règlement serait nécessaire pour permettre d'adapter le montant de la taxe sur la base des charges réelles actuelles ?

5. A titre de comparaison, quel est actuellement le montant de la taxe dans d'autres communes environnantes, comme Pully, Prilly, Lausanne et autres communes à proximité ?

D'emblée, il remercie la Municipalité des réponses écrites qu'elle apportera à ces questions.

Le Président demande si au moins 5 conseillers appuient cette interpellation, c'est le cas.

10. QUESTIONS, VŒUX ET DIVERS.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions, vœux et divers.

M. Ernest Corbaz. En mai dernier, le haut-Valais a subi de terribles inondations. La commune de Blatten a été ensevelie et de nombreuses personnes ont été touchées. Il propose que les conseillers fassent don des jetons de présence de cette séance à la commune de Blatten.

Le Président rappelle que ce don n'est pas obligatoire, il suffit voter OUI en cas de don et NON dans le cas contraire. Il demande s'il y a d'autres proposition de don, ce n'est pas le cas. Il passe au vote à bulletin secret.

M. Alain Monod, Syndic. Quand bien même la Municipalité a déjà fait un don de CHF 5'000.- en mai 2026, elle doublera la mise. Il précise que le don concerne la séance de ce soir.

Stéphane Bruneau a deux questions et deux vœux à formuler.

Dans 4 mois se tiendront les élections communales. A cette occasion, plusieurs communes ont reçu un courrier de la part de Smartvote pour établir un profil de recommandations à destination des électeurs. Épalinges a-t-elle reçu ce type de courrier et si c'est le cas, quelle suite a été donnée ?

M. Alain Monod, Syndic, répond, sous réserve que ce courrier ait été reçu, que la Municipalité a largement communiqué sur le sujet. Il y a d'ailleurs tout un onglet sur le sujet sur le site de la Commune. Il vérifiera cependant pour Smartvote.

M. Stéphane Bruneau. Fin septembre, les Services de la consommation et affaires vétérinaires des cantons de Genève, Valais et Vaud annonçaient la concentration du 1,2,4-triazole dans l'eau potable 7 fois supérieure à la norme fédérale et européenne dans le Léman. Ce produit est classé par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires comme un métabolite faisant l'objet d'une surveillance spécifique dans l'eau potable, des études ayant prouvé son effet sur le système endocrinien de rongeurs en laboratoire.

Le 17 octobre, les trois cantons concernés confirmaient cette information et remettaient une étude du Centre suisse de toxicologie humaine appliquée indiquant la non-dangerosité de ce niveau de concentration. Mi-novembre, le chef du service de l'eau de Lausanne, Monsieur Apothéloz, communiquait sur LinkedIn que la Ville de Lausanne, qui produit 60% de son eau potable depuis le Léman, était dans l'incapacité de traiter ce composé issu, à priori de l'industrie pharmaceutique valaisanne. Le plus inquiétant dans cette dernière communication était la dernière phrase qui dit, il cite, « Si vous avez



une expérience dans le traitement du 1,2,4-triazole, nous sommes bien entendu preneurs ».

Dans un article du 24heures en date du 25 novembre, Monsieur Apothéloz annonce qu'il faudra tester plusieurs solutions, que cela prendra probablement au moins 2 ans et coûtera plusieurs dizaines de millions de francs.

Bien qu'on nous indique la non-dangerosité à ce niveau de concentration, les derniers rapports d'experts sur les pollutions en terre vaudoise, notamment sur la pollution à la dioxine, ne nous encouragent pas à considérer comme vérité absolue ce qui nous est rapporté. D'autant que le Centre suisse de toxicologie humaine appliquée, auteur de l'étude, estime que ce niveau de concentration est négligeable pour la santé humaine en l'état actuel des connaissances scientifiques.

La Municipalité peut-elle nous indiquer quelle part de l'eau potable consommée à Épalinges provient du Léman et comment le Service de l'eau l'informe de la situation, notamment l'impact sur le prix de l'eau pour les Palinzards ?

M. Roland Perrin, Municipal, répondra à cette question mais précise toutefois que c'est le service de l'eau de Lausanne qui gère cela.

M. Stéphane Bruneau. Pour finir cette année, il a deux vœux à soumettre qui concernent autant la Municipalité que le Conseil.

Entre la densification des sujets traités et l'attente en termes de qualité des réponses attendues de la part de la Municipalité, les délais de réponses se sont allongés, à l'image du pêcheur qui augmente la taille de ses prises avec le temps.

En tant qu'ancien président, il est conscient que le règlement du Conseil impose des délais de réponse. Mais soyons honnêtes et lucides, ces délais ne sont plus et ne peuvent plus être respectés depuis longtemps. La théorie de la relativité d'Einstein stipule que plus le champ gravitationnel est fort, plus le temps s'écoule lentement. Il existe un équivalent en politique communale : plus le nombre de sujets à traiter est fort, plus le temps de réponse de la Municipalité s'écoule lentement.

Du coup, nous avons des charges aléatoires concernant les commissions ad hoc en fonction des réponses et préavis de la Municipalité. Ce qui nous amène à des aberrations dans l'usage de nos ressources, tant humaines que financières.

Pour ce conseil, il a eu l'honneur de présider une commission ad hoc. Nous avons passé moins de temps en commission que dans la salle d'attente d'un médecin. Cette commission a duré 30 minutes, 15 pour le sujet et 15 sur la question de la durée de la commission !

A l'issue de ce dernier quart d'heure, la commission a émis un vœu, celui que la Municipalité et le Bureau se mettent d'accord sur un ordre du jour permettant de regrouper les sujets soumis aux commissions. Ceci afin d'éviter une multiplication de ces commissions se réunissant pour moins de 30 minutes. Quitte à devoir reporter d'un conseil sur l'autre les sujets.

Le second vœu est plus personnel.

Tout au long de cette législature, de nombreux sujets soumis sous forme de postulat auraient pu être traités sous forme d'une interpellation. Lors de sa présidence, il avait estimé que le coût d'un postulat peut facilement atteindre les CHF 5'000.- . Nettement plus si on passe préalablement par une commission de prise en considération.

Petit montant mais grands effets quand ils sont multipliés. Dans un éclair de génie, Benjamin Franklin a dit « Attention aux petites dépenses. Une petite fuite coulera un grand navire ». Benjamin Franklin a inventé le kitesurf et le poêle à bois à combustion contrôlée. Preuve qu'il s'y entendait aussi bien en construction navale et plomberie qu'en finances ...

Il émet donc le vœu que nous prenions tous, sans exception, conscience de ce point dans nos futures interventions et que nous utilisions la forme la plus adéquate dans nos initiatives.

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle année, civile et électorale, autant en profiter pour ajouter ces deux vœux à nos bonnes résolutions du 1^{er} janvier.

Croyant en la bonne volonté de tous, il vous souhaite d'avance de joyeuses fêtes et le meilleur pour 2026.

Le Président répond que pour le premier vœu, le Bureau s'est déjà penché sur la question de confier plusieurs petits sujets à une seule commission ad hoc. Nous serons attentifs à cela. Et il ne nous a pas échappé non plus qu'une des séances de commission avait été très courte.

Mme Anne Duparc transmet un vœu de Mme Noémie Neumann Donegani, absente ce soir.

*M. le President, M. le Syndic, Mmes et M. Les Municipaux, Chers Collègues,
Je souhaiterais formuler un vœu concernant la rédaction des prochains procès-verbaux
du Conseil communal. En me référant à l'article 29 du règlement précisant que le PV
doit stipuler les résultats des scrutins, je prie le président du Conseil que, pour chaque
vote, le PV mentionne le nombre de voix « Pour » et « Contre », en les répartissant
par parti politique.*

*Cette demande répond d'abord à un principe essentiel : la transparence démocratique.
Les citoyens doivent pouvoir comprendre comment leurs représentants votent sur les
dossiers qui les concernent. C'est une manière simple de renforcer la confiance dans
nos institutions et la transparence dans la gestion publique.*

*Ensuite, le procès-verbal n'est pas seulement un document administratif : il est la
mémoire officielle de nos décisions. Il doit être précis, complet et fidèle aux positions
exprimées lors des conseils. Distinguer les votes par parti évite toute ambiguïté, assure
une traçabilité complète, évite les interprétations ou les approximations ultérieures.*

*C'est aussi une question de responsabilité politique. À l'approche des élections, mais
aussi tout au long de la législature, il est légitime que la population puisse vérifier la
cohérence entre les positions annoncées et les actes posés. Mentionner les votes par
parti permet d'objectiver les positions, sans interprétation ni déformation.*

*Je suis consciente que cette pratique n'est pas encore généralisée; néanmoins,
plusieurs villes suisses (en référence je mentionne Zurich pour exemple) publient déjà
des procès-verbaux de vote détaillant les résultats par groupe politique, ce qui
démontre la faisabilité technique de la démarche ainsi qu'une volonté démocratique
des Conseils.*

*Cette mesure est simple à mettre en œuvre, ne demande aucun moyen supplémentaire
important, et améliore pourtant très sensiblement la qualité de l'information fournie
au public.*

*Pour toutes ces raisons, je formule le vœu que cette pratique soit intégrée dans les
prochains procès-verbaux du Conseil.*

*Je vous remercie de votre attention,
Noémie Neumann Donegani ».*

Le Président répond que le Bureau traitera de ce vœu lors de sa prochaine séance.



M. Nicolas Häusel. Il prend acte de la réponse de la préfecture et du choix du Bureau sur la publication des documents du Conseil. La loi sur l'information dit que les documents peuvent être rendus publics. Il n'y aura pas de distribution automatique à toute la population. Par contre, ce vœu allait dans le sens des citoyens de la Commune, ceci dans un souci de transparence et de dialogue, plus on est informé plus on peut discuter. Il rappelle cependant que si quelqu'un demande de pouvoir avoir accès à un préavis ou un rapport, la loi le permet. Il espère que les citoyens seront intéressés à la chose publique en ayant les informations que les conseillers ont au Conseil communal et que cela ouvrira des vocations. Les conseillers ont le droit de diffuser ces documents et de les distribuer à tout un chacun.

La parole n'est plus demandée.

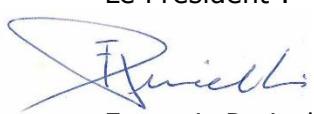
Le Président remercie donc l'Assemblée pour la façon rapide dont nous avons pu avancer ce soir. Après 6 mois de présidence, il remercie les conseillers pour tout leur travail et leur contribution au bon fonctionnement de notre Conseil. Il souhaite à tous de lumineuses fêtes de Noël et transmet ses meilleurs vœux de santé pour la nouvelle année qui va prochainement s'ouvrir devant nous. Il invite toutes et tous à rendre les télécommandes de vote et de piocher par tirage au sort du nom de la table pour le repas qui va suivre.

Il donne rendez-vous le mardi 10 février 2026 à 19h30 à la salle des spectacles.

La séance est levée à 19h35 .

Épalinges, le 12 février 2026.

Le Président :



François Puricelli



La Secrétaire :



Fabienne Gheza